

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 27 MARS 2023

D.CN.2023-75

OBJET : GARANTIE D'EMPRUNT D'UN MONTANT DE 903 795 EUROS SOLLICITÉE PAR LA SA D'HLM CDC HABITAT SOCIAL, EMPRUNT CONTRACTÉ AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS, DANS LE CADRE DE L'ACQUISITION EN VEFA DE 8 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX (5 PLUS ET 3 PLAI) SITUÉS 16 RUE DU JOURDIL, OPÉRATION IMMOBILIÈRE "L'OPEN" (CRAN-GEVRIER)

Rapporteur : Xavier DUMONT

Nombre de Conseillers en exercice : 69

Nombre de Conseillers présents et représentés : 69

Délibération réceptionnée en Préfecture le **31 MARS 2023**

Délibération publiée le 3 avril 2023

Le vingt sept mars deux mille vingt trois, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la ville d'Annecy, dûment convoqué en séance officielle le vingt mars deux mille vingt trois, s'est réuni dans la salle Cap Périaz, sous la présidence de François ASTORG, Maire.

PRÉSENTS :

ALI YAGOUB Abdelrahim, ALLARD Catherine, ANDRÉYS Etienne, ASTORG François, AVET LE VEUF Elodie, BARRY Olivier, BEAUJARD Alexandra, BERTRAND Marie, BOLY Cécile, BOUCHETIBAT Bilel, BOULAND Corinne, BOVIER Christian, BUI-XUAN PICCHEDDA Karine, CECCHINEL Lola, CERIATI MAURIS Odile, CHAMOSSET Philippe, COHEN Guillaume, DALL'AGLIO Sandrine, DEGENNE Jean-François, DELÉAN Thierry, DERIPPE-PERRADIN Joëlle, DESMOUCELLES Gaël, DIXNEUF Samuel, DUMONT Xavier, DUPERTHUY Denis, FARMER Chantale, GARCIA Sophie, GEAY Pierre, GÉRY Fabien, GRANGE Antoine, GRANGER Anthony, GRARD Séverine, GRÉBERT Fabienne, GUEDRON Aurélie, JULIEN Charlotte, KRIVOBOK Nicolas, LAFARIE Marion, LARDET Frédérique, LAYDEVANT Christiane, LECONTE Patrick, LEPAGE Sophie, LEPAN Claire, MARIAS Benjamin, MARLE Viviane, MASSEIN Pierre-Louis, MESZAROS Thomas, MERMILLOD Stéphanie, MERMILLOD BLARDET Christelle, MODURIER Aurélien, MUGNIER Magali, MULATIER GACHET Alexandre, OSTERNAUD Xavier, PASQUIER Jean-Jacques, PETIT Christian, PESSEY Tony, PESSEY-

MAGNIFIQUE Catherine, RIGAUT Jean-Luc, RIVIÈRE Chloé, SAUTY Yannis, SEGAUD-LABIDI Nora, SERRATE Bénédicte, TATU Guillaume, THOMÉ Jean-Luc, TOÉ Jean-Louis.

ONT DONNÉ PROCURATION :

BANGUÉ Frédérique (pouvoir à CHAMOSSET Philippe), BOUVERAT Evelyne (pouvoir à COHEN Guillaume), DIJEAU Isabelle (pouvoir à LAYDEVANT Christiane), DULELLARI Ornella (pouvoir à MERMILLOD Stéphanie), PEUGNIEZ Eric (pouvoir à DEGENNE Jean-François).

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : PESSEY Tony

D.CN.2023-75

OBJET : GARANTIE D'EMPRUNT D'UN MONTANT DE 903 795 EUROS SOLLICITÉE PAR LA SA D'HLM CDC HABITAT SOCIAL, EMPRUNT CONTRACTÉ AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS, DANS LE CADRE DE L'ACQUISITION EN VEFA DE 8 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX (5 PLUS ET 3 PLAI) SITUÉS 16 RUE DU JOURDIL, OPÉRATION IMMOBILIÈRE "L'OPEN" (CRAN-GEVRIER)

Rapporteur : Xavier DUMONT

La SA d'HLM CDC HABITAT SOCIAL a procédé à l'acquisition en VEFA de 8 logements locatifs sociaux (5 PLUS et 3 PLAI), programme immobilier « L'Open », situé 16 rue du Jourdil à ANNECY (Cran-Gevrier).

Afin de financer cette opération, la SA d'HLM CDC HABITAT SOCIAL contracte un emprunt, sans préfinancement, d'un montant total maximum de **903 795 €** (neuf cent-trois mille sept-cent-quatre-vingt-quinze euros) auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Par une demande en date du 5 janvier 2023, la SA d'HLM CDC HABITAT SOCIAL sollicite la garantie de la Ville d'Annecy à hauteur de 100 % pour ces 5 lignes du prêt, sans préfinancement, consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations.

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code Civil ;

Vu le Contrat de Prêt n° 136421 en annexe signé électroniquement entre la SA d'HLM CDC HABITAT SOCIAL et la Caisse des Dépôts et Consignations les 9 juin et 19 juillet 2022 ;

DÉLIBÈRE

Article 1 :

La Ville d'Annecy accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 903 795 € (neuf cent-trois mille sept cent-quatre-vingt-quinze euros) souscrit par la SA d'HLM CDC HABITAT SOCIAL auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N°136421 constitué de 5 Lignes du Prêt.

La garantie de la ville d'Annecy est accordée à hauteur de la somme en principal de 903 795 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la Ville d'Annecy est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la SA d'HLM CDC HABITAT SOCIAL dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Ville d'Annecy s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à la SA d'HLM CDC HABITAT SOCIAL pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 :

La ville d'Annecy s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **ACCORDER** à la SA d'HLM CDC HABITAT SOCIAL la garantie de la ville d'Annecy à 100 % pour ce contrat constitué de 5 lignes du prêt finançant l'acquisition en VEFA de 8 logements locatifs sociaux (5 PLUS et 3 PLAI), programme immobilier « L'Open », situé 16 rue du Jourdil (Cran-Gevrier).

La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ

Pour : 69 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

Le Secrétaire de séance
PESSEY Tony
Signé électroniquement par :
Tony PESSEY
Date : 31/03/2023
Qualité : Conseiller municipal

Pour extrait conforme
Par délégation du Maire
Signé électroniquement par :
Christelle BRANDO
Date : 31/03/2023
Qualité : Cheffe de service



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de la Ville d'Annecy dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble par voie postale (2 place Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens, www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse de la ville d'Annecy, si un recours gracieux a été préalablement déposé.